



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170530-CONS-AG-17-052
-DE
Date de réception préfecture : 09/06/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 30 mai 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC

L'An Deux Mille dix-sept, le 30 mai 2017 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 24 avril 2017.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Françoise VESPERINI	à	M. François TATTI
M. Jean ZUCCARELLI	à	M. François-Xavier RIOLACCI
Mme Catherine MEZZANA	à	Mme Emma MUSSIER
M. Jean-Noël VALERY	à	M. Michel ROSSI
M. Michel CASTELLANI	à	Mme Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	M. Jean-Joseph MASSONI
Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Hélène VALENTINI	à	M. Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 24

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles L.5211-1 ; L.5711-1, L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 13 mars 2007 approuvant les statuts du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés de Corse (SYVADEC) et décidant l'adhésion de la Communauté d'agglomération de Bastia à ce syndicat ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYVADEC n°2017-03-018 en date du 29 mars 2017 portant modification de l'article 1^{er} de ses statuts :

« En application de l'article L5711.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé un Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets de Corse composé des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

Communauté de Communes de l'Ouest Corse pour les communes de CARGESE, CRISTINACCE, EVISA, MARIIGNANA, OSANI, OTA, PARTINELLO, PIANA, SERRIERA, AMBIEGNA, ARBORI, ARRO, AZZANA, BALOGNA, CALCATOGGIO, CANNELLE, CASAGLIONE, COGGIA, LOPIGNA, PASTRICCIOLA, POGGIOLO, RENNO, REZZA, ROSAZIA, SALICE, SANT'ANDREA D'ORCINO, SARI D'ORCINO, VICO.

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Communauté de communes Celavo-Prunelli

Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravu par représentation-substitution pour les communes d'ALBITRECCIA, AZILONE-AMPAZA, SANTA MARIA SICHE.

Communauté de Communes du Sartonais Valinco.

Communauté de Communes de l'Alta-Rocca

Communautés de Communes Sud Corse

Communauté de Communes du Cap' Corse

Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oro

Communauté d'Agglomération de Bastia

Communauté de Communes la Marana-Golo

Communauté de Communes Casinca-Castanaccia

Communauté de Communes de la Costa Verde

Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu par substitution-représentation pour les communes de VENTISERI, CHISA.

Communauté de communes de l'Oriente par substitution-représentation pour les communes d'AGHIONE, CAMPI, CASEVECCHIE, CHIATRA DI VERDE, PIETRA DI VERDE, LINGUIZZETTA.

Communauté de communes Pasquale Paoli

Communauté de communes Centre Corse

Communauté de communes Ile-Rousse-Balagne

Communauté de communes Calvi Balagne »

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau du 2 mai 2017 ;

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYVADEC

Vu le rapport n°1 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
A l'unanimité

La modification des statuts du SYVADEC telle que votée par son Comité syndical le 29 mars 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **09 JUN 2017**
et publication ou notification
du **09 JUN 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJRAOUI